

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 1987

Artikel: Les aventures du baron Bich : leçon d'économie politique autour de l'effet d'aubaine
Autor: Ghelfi, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014054>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les aventures du baron Bich

Leçon d'économie politique autour de l'effet d'aubaine

Jean-Pierre Ghelfi - 20 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22834>

Vers la fin du mois de novembre de l'année dernière, plusieurs médias français ont vitupéré contre «Bruxelles» qui projetait de ne pas renouveler la taxe antidumping prélevée depuis 1991 sur les briquets produits en Chine.

Le Nouvel Observateur était le plus virulent dans la défense de la société Bic et dans la critique des autorités européennes: «*Si la Commission européenne refuse de repenser la structure des échanges mondiaux, de réfléchir aux moyens de faire respecter la réciprocité et la loyauté des échanges, nous perdrions le match de la mondialisation par forfait.*» *Le Figaro* et *Le Monde* écrivaient dans le même sens, même si le ton était plus mesuré: «*Bruxelles lâche Bic*» pour le premier, tandis que le second évoquait une politique communautaire «*naïve*» face à ses partenaires commerciaux.

François Bich, patron de l'entreprise, profitait de la vindicte française pour enfonce le clou: «*C'est peu dire que nous sommes déçus. Nous ne comprenons pas. On fait un cadeau à ceux qui trichent*» et menaçait même de «*réexaminer*» des investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros prévus en France.

3'000 allumages

Trois mois plus tard, à l'occasion de la publication des résultats annuels du groupe Bic, des renseignements complémentaires sont disponibles. On apprend ainsi que le cours de l'action du groupe a augmenté de 75% en trois ans. «*Mais le plus frappant demeure la marge opérationnelle. Elle a en effet atteint 19,5% des ventes pour l'ensemble du groupe - du jamais-vu - et 38% pour les seuls briquets. Un taux digne de Vuitton, la marque star de LVMH.*»

Les affaires du groupe Bic vont donc bien, même très bien. Serait-ce la conséquence de l'existence de la taxe antidumping? La société indique que ses produits sont «*d'excellente qualité à des prix abordables*». Le résultat est que là où «*la majorité des briquets chinois permettent 800 allumages, vous en avez 3000 avec un Bic!*». Ainsi «*le groupe pense conserver ses parts de marché en Europe, malgré la disparition des taxes antidumping sur les briquets chinois*».

Sous cloche

Cette brève histoire des briquets Bic est une vraie leçon de choses. D'abord, la manière dont la presse peut se laisser manipuler avec des arguments

(nationalistes dans le cas présent) qui servent les intérêts de l'entreprise, mais peu la réalité économique. Ensuite, bien sûr, la «*mondialisation*» et «*Bruxelles*» sont des boucs émissaires que l'on sert trop souvent sans examen critique. Ce discours, en creux, montre aussi qu'on ne doit pas systématiquement prendre pour du bon argent l'argument des «*bas salaires*» chinois, asiatiques ou autres.

La dernière leçon concerne ce que les économistes appellent l'effet d'aubaine. La revue *Alternatives économiques* donne l'explication suivante: «*L'effet d'aubaine vise essentiellement les politiques publiques. Par exemple, si pour inciter les entreprises à embaucher l'Etat accorde à celles qui le font une prime par embauche réalisée, cette mesure sera un effet d'aubaine pour toutes les entreprises qui étaient de toute façon sur le point d'embaucher. L'effet d'aubaine est une forme de déperdition de l'argent public puisque, dans cet exemple, la prime aurait pu être économisée sans que le volume des embauches soit modifié.*»

Il se peut que la mesure étatique pour limiter la «*concurrence déloyale*» envers les briquets Bic ait été initialement justifiée. Mais, manifestement, elle ne l'est

plus, et peut-être même déjà depuis de nombreuses années.

A bien des égards, l'industrie horlogère suisse, étatiquement restructurée et protégée lors de la crise des années 30, a bénéficié après-guerre d'un

effet d'aubaine dans le cadre du «*statut horloger*» qui la protégeait à la fois de la concurrence interne et étrangère. Mais mise ainsi sous cloche elle en a oublié d'innover et de se moderniser jusqu'au moment du très dur réveil de la crise des années 70.

L'effet d'aubaine peut donc devenir, dans la durée, un effet pervers. «*Bruxelles*» n'en déplaise à la société Bic, a probablement eu raison de considérer que sa protection n'était plus nécessaire ni même souhaitable.

Hautes écoles: l'esprit des comptes

Entre pouvoirs publics régulateurs et clients, le mélange des genres privé - public est à son comble

Yvette Jaggi - 20 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22824>

Annoncé de longue date mais comme oublié dans l'intervalle, pas même pris en compte dans le budget 2013 de la Confédération tel que voté par les Chambres, le changement est passé presque inaperçu. Il est pourtant important et significatif. Depuis le début de cette année, la totalité des dépenses de la Confédération pour l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation est regroupée à la charge de l'administration dirigée par Johann Schneider-Ammann, désormais rebaptisée département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

En clair, les universités cantonales, le Fonds national et le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) rejoignent les hautes écoles spécialisées (HES), la formation professionnelle et la politique de l'innovation. En francs, le budget du département fédéral de

l'intérieur, le plus lourd des sept, est soulagé de 4,9 milliards qui s'en vont accroître de 64% les dépenses du DEFR.

Le vocabulaire des entreprises

Par-delà les organigrammes et les dépenses, le basculement est révélateur d'une évolution qu'il vient renforcer, celle de l'économicisation de la formation supérieure, parallèle à celle de la culture par exemple. Les notions de concurrence et d'efficacité font leur apparition dans le vocabulaire des gestionnaires académiques, les indicateurs de performance et de rendement influent sur les *rankings* et autres évaluations.

Les améliorations de qualité ne suffisent plus; on vise l'excellence, la prouesse, avec tout le prestige qui lui est associé. Les unités administratives deviennent des centres de compétence, les

rectorats des directions, les *filières master* des HES des offres compétitives. Et les étudiants, qui ont vite compris les avantages de choix efficents, optimalisent les efforts à consentir pour l'obtention des crédits ECTS prescrits par la réforme de Bologne.

Adaptées à cette fin, les statistiques mesurent les progrès des hautes écoles sur la voie de l'économie dominante et font office de contrôle de qualité et d'adéquation des offres et prestations. Elles précisent les coûts dits complets par niveau d'enseignement, genre de recherche, nature de services, le tout par groupe de domaine.

D'où il ressort sans surprise que les études en médecine et pharmacie ont un prix de revient unitaire 6,6 fois supérieur à celui d'une formation en droit ou en sciences économiques, tandis